



## Vice caché lors de la vente d'un véhicule par particulier

Par aroger, le 09/01/2015 à 20:17

Bonjour,

Nous sommes les nouveaux propriétaires d'un véhicule d'occasion acheté à un particulier par l'intermédiaire d'un site internet. La voiture a un an, 15000 km, est encore sous garantie constructeur pendant un an et nous a coûté 12000 euros.

Constatant que le régulateur de vitesse ne fonctionnait pas, nous sommes allés au garage agréé.

Nous avons alors été informés que la voiture avait été accidentée et que des travaux de réparation "maison" avaient été effectués, dont le changement de la boîte de vitesse (dont on ne connaît donc ni l'origine, ni l'ancienneté), d'où le dysfonctionnement du régulateur.

En outre, la garantie ne peut donc plus s'appliquer pour les réparations liées de près ou de loin à ce changement et d'autres réparations qui ont visiblement mal été faites pourront causer d'autres dommages par la suite, ce qui rend la voiture potentiellement dangereuse... Je ne suis donc pas rassurée, d'autant plus que nous avons une fille de 5 ans et je suis enceinte de 7 mois...

Je viens de contacter mon assurance véhicule et habitation qui m'ont informée que nous ne bénéficions pas d'assistance juridique.

Sauriez-vous quel recours nous avons et par quel moyen nous pourrions obtenir réparation?

Merci d'avance.